

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_46-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-46

Objet de la Délibération :

**Affectation des résultats du
Compte Financier Unique
2025 du budget GÉNÉRAL de
la commune**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

**Date de convocation :
23 AVRIL 2026**

Secrétaire : Françoise BRUNET

Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune lors du conseil municipal du 30 avril 2026 ;

Vu les résultats constatés, à savoir : un excédent de fonctionnement de 938 078,88 €, un déficit d'investissement de 558 546,35 € et un solde positif de reste à réaliser de 78 015,48 € ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- Le report de 480 530,87 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R 1068 du BP 2026,
- Le report de 457 548,01 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R002 du BP 2026,
- Le report de 558 546,38 € du déficit d'investissement 2025 au compte D001 du BP 2026.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_46-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**